

# « D'ici dix ans, les tâches purement comptables ne représenteront plus que 10 % de ce qu'elles sont encore aujourd'hui ! »

À l'occasion de son trentième anniversaire, l'IEC a réuni cinq anciens présidents pour un débat contradictoire. Morceaux choisis.

Propos recueillis par Eric Steghers, Amid Faljaoui et Jean-Marc Damry

À chaque génération ses défis. Dans les années 1980, les experts-comptables sont passés les uns après les autres d'une logique papier à une logique PC dans la tenue de leurs dossiers. C'est d'ailleurs tellement vrai qu'on n'imaginerait plus aujourd'hui un seul professionnel du chiffre travailler autrement que sur support informatique. « Le défi de la génération actuelle sera, selon moi, de réussir la mutation de la profession vers une logique de mécanisation toujours plus poussée », explique Roger Vandelanotte, fondateur du cabinet d'expertise comptable éponyme et tout premier président élu de l'IEC. « On voit d'ailleurs déjà poindre cette logique dans le traitement des extraits de compte bancaires. On ne les encode pour ainsi dire plus. Dans les faits, les banques nous fournissent des fichiers qu'il ne reste plus qu'à traiter via le logiciel comptable. L'évolution des technologies automatisera toujours plus cette phase bien particulière de notre travail. Bref, la part des travaux purement comptables au sein des fiduciaires, à commencer par l'encodage, va fondre d'année en année pour ne plus représenter au final que l'équivalent de 10 % de ce qu'elle est encore aujourd'hui ! » Gérard Delvaux, président de l'IEC de 2004 à 2007, abonde dans ce sens et ajoute que plus de la moitié des factures seront d'ici 2020 émises et transmises de façon électronique. « Et 2020, c'est déjà demain », prévient-il.



*Johan De Leenheer. La simplification administrative voulue par la nouvelle équipe gouvernementale n'ira pas, comme on pouvait parfois le craindre, jusqu'à faire passer à la trappe le dépôt des comptes annuels à la BNB...*

## Le salut par le conseil

Si la part des prestations purement comptables sera réduite à sa plus simple expression endéans les dix ans, les fiduciaires devraient dès lors mettre beaucoup l'accent sur le conseil. C'est là la voie du salut. Pour Johan De Leenheer, président de l'IEC de 1998 à 2004, les experts-comptables peuvent en tout cas compter sur deux atouts de leur métier. « Au-delà des compétences purement techniques (comptabilité, fiscalité, droit, économie...), nous avons aussi de très grandes capacités « humaines » à mettre en avant, à l'image déjà de notre grande connaissance des personnes qui sont derrière l'entreprise (les managers, les familles), notre empathie à leur égard aussi. Nos clients connaissent également notre grand degré d'indépendance. Bref, ces éléments qui font que, l'un dans l'autre, nous avons effectivement de quoi nous positionner durablement comme acteurs incontournables dans tout ce qui relève du conseil. » Propos partagés par André Bert, président de l'IEC de 2007 à 2013, qui évoque lui la nécessité de renforcer les collaborations entre les collègues. « L'information à fournir est toujours plus pointue et les responsabilités encourues vont croissantes. Comme on ne sait pas être un spécialiste dans tous les domaines, il faut dès lors développer la mise en réseau. C'est pour moi plus une question de collaboration entre collègues que de rapprochement entre cabinets. Ne négligeons pas



André Bert. La mise en réseau, c'est à mes yeux plus une question de collaboration entre collègues que de rapprochement entre cabinets...

**Raymond Krockaert:**  
 « La profession, qui s'est toujours organisée, d'abord au travers de ses organes propres, a progressivement recueilli l'intérêt des pouvoirs publics en tant qu'élément essentiel participant à la vie économique »

non plus les aspects relevant du marketing. Dans le passé, j'en conviens, ce terme avait à nos yeux une connotation essentiellement commerciale. Nous devons cependant être plus proactifs par rapport aux aspects communicationnels de notre métier. À l'égard des jeunes pour les attirer vers la profession, à l'égard de la clientèle qui, dans son inconscient, nous confine trop souvent dans un rôle plus restreint que ce que nous pouvons effectivement faire pour elle. » Gérard Delvaux partage lui aussi cette analyse, avec deux nuances d'importance. « La mentalité wallonne est plus individualiste que la mentalité flamande, c'est indéniable. Ainsi, un expert-comptable francophone considère plus vite ses *alter ego* comme des concurrents que comme des confrères au sens noble du terme. C'est regrettable, mais c'est comme cela. Les collaborations entre experts-comptables francophones sont par conséquent peut-être plus difficiles à établir qu'entre experts-comptables flamands. À côté de cela, je regrette surtout de voir la profession d'expert-comptable autant ramenée à des considérations purement fiscales. Pour trop d'indépendants et patrons de PME, un bon expert-comptable, c'est d'abord et avant tout la personne qui leur permet d'économiser un maximum d'impôts! C'est évidemment des plus réducteurs que d'avoir une vision aussi tronquée que celle-là de notre profession. Je plaide donc pour qu'on mette – ou remette – l'accent sur tout ce qui relève, par exemple, des conseils en gestion, de la confection des budgets prévisionnels, de l'accompagnement, de la prévention, etc. Comme l'a rappelé André Bert, ne perdons pas de vue que le législateur – et la jurisprudence – nous font aussi porter des responsabilités qui vont croissantes d'année en année. Pour moi, tenir une comptabilité est une chose, être un bon fiscaliste en est une autre et prodiguer des conseils en est encore une autre. C'est assurément cette troisième facette de notre métier qui doit être mise bien plus en avant. »



Gérard Delvaux. Pour trop d'indépendants et patrons de PME, un bon expert-comptable, c'est d'abord et avant tout la personne qui leur permet d'économiser un maximum d'impôts !

### Des professions protégées sous pression

«L'organisation de la profession et son évolution témoignent de la volonté de ses organes de parfaire les compétences de ses membres, toujours en éveil en raison de l'incroyable accumulation des modifications législatives», souligne Raymond Krockaert, président de l'IEC de 1992 à 1998, qui rappelle aussi que «les experts-comptables se doivent de manifester, dans un esprit de parfaite et indépendante objectivité, leurs compétences techniques dans nombre de missions qui relèvent de la protection des biens ou de la contestation entre intérêts divergents». Cette façon de voir les choses n'est cependant pas partagée unanimement. Gérard Delvaux rappelle ainsi la volonté de certains pays, de certaines institutions, de certaines figures de proue politiques, de tendre vers une certaine déréglementation – pour ne pas dire une déréglementation certaine – des professions protégées, comme celle d'expert-comptable. «Le ministre français Arnaud Montebourg en voulait. Mais il n'est malheureusement pas le seul : le FMI et même l'Europe ne disent malheureusement pas autre chose... Il m'apparaîtrait en tout cas extrêmement réducteur que l'on puisse demain s'afficher expert en comptabilité sans même être expert-comptable. Il faut assurément être des plus vigilants face à l'argument – facile – de la recherche de diminution des coûts. On ne rendrait pas vraiment service aux entreprises en tirant vers le bas la qualité de notre travail. Je vou-

drais aussi ajouter que, dans le même temps, on nous fait crouler sous le travail induit par les normes. *Trop de normes tue la norme*, je ne le dirai jamais assez. Et permettez-moi d'insister sur cette question des normes internationales qui coûtent cher aux entreprises et qui n'ont pas nécessairement de valeur ajoutée à la hauteur des coûts engendrés. Quand, de surcroît, elles menacent aussi la pérennité même des petits cabinets d'expertise comptable. C'est pareil chez les réviseurs. Ils ont aujourd'hui à souffrir des normes ISA. On leur dit que tout ça vient de l'Europe et qu'ils n'ont pas d'autre choix que de s'y plier. Or ces normes ont un coût énorme et, dans les faits, leur mise en œuvre progressive profite surtout aux gros cabinets internationaux. Est-ce aussi un hasard si ce sont ces mêmes cabinets internationaux qui font autant de lobbying auprès de l'Europe pour instaurer toujours plus de normes ? Sincèrement, je pense que les questions de norme, de forme, prennent trop le pas sur les questions de fond. Il faut un sursaut salutaire, sinon l'économie finira dans le mur ! »

### Une nouvelle législation

Les anciens présidents de l'IEC ont lu avec attention les accords de gouvernement, tant à l'échelon fédéral que dans les entités fédérées. «On y lit beaucoup de choses autour de la création d'entreprises, des faillites, du redémarrage après faillite, de réforme fiscale et autre simplifica-



Roger Vandelanotte. Le défi de la génération actuelle sera de réussir la mutation de la profession vers une logique de mécanisation toujours plus poussée...



tion administrative. Je m'en réjouis, explique Johan De Leenheer. Je constate aussi que la simplification administrative voulue par la nouvelle équipe gouvernementale n'ira pas, comme on pouvait parfois le craindre, jusqu'à faire passer à la trappe le dépôt des comptes annuels à la BNB. C'est là une décision de bon sens. Enfin, dans l'accord de gouvernement flamand, je note aussi que l'accent est mis sur les professions libérales, ce qui est une bonne chose.» Raymond Krockaert rappelle que la profession, qui s'est toujours organisée, d'abord au travers de ses organes propres, a progressivement recueilli l'intérêt des pouvoirs publics en tant qu'élément essentiel participant à la vie économique. André Bert abonde dans le même sens, soulignant que «les instituts, dont l'IEC, sortent effectivement renforcés dans leur rôle d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Cela montre la confiance à notre égard et les bonnes relations de part et d'autre. La «tax-cification» mise en place avec Koen Geens se poursuivra, no-

tamment sous la forme des rencontres régulières avec l'administration, dans le même état d'esprit et dans une logique de *win-win*». Quant à Gérard Delvaux, s'il s'est d'abord réjoui de ne rien y trouver par rapport à une éventuelle scission des instituts, il pointe aussi certains passages relatifs à un de ses chevaux de bataille, en l'occurrence, les procédures en réorganisation judiciaire. À ce niveau, il conclut la rencontre en insistant sur le fait que les magistrats se montrent de plus en plus intractables à l'égard des professionnels du chiffre. Et que ces derniers, malheureusement, sous-estiment leur rôle et – surtout – leurs responsabilités dans les PRJ. «On doit interpeller nos clients si nous constatons des faits graves et concordants, de nature à menacer la pérennité même de l'entreprise. Si on ne le fait pas, le juge peut nous interpeller par rapport à ce manquement. Et quand on sait qu'un seul trimestre de retard à l'ONSS nous met déjà dans ce genre de cas de figure...». À bon entendeur! ●



Les présidents honoraires avec les président et vice-président actuels et les membres du comité exécutif